



Devis signé facture différente

Par **glyschka**, le 19/04/2011 à 20:06

Bonjour, rnrn en nov 2009 un artisan électricien m'a remis un devis pour des travaux d'électricité d'un montant de 3.525 € ttc, en mars 2010 j'ai signé ce devis et les travaux ont commencé en avril 2010, le 20 octobre 2010 j'ai reçu une première facture des travaux effectués c'est à dire la pose des gaines uniquement, celle-ci était d'un montant de 1.710 €, j'ai pensé que cela était un acompte sur les travaux effectués et à effectuer, j'ai réglé cette facture, puis les travaux ayant été retardés par le carreleur ceux-ci sont terminés début mars 2011, je viens donc de recevoir la dernière facture. Quelle surprise, cette facture différente du devis m'annonce un montant de 4.220 €, donc si on fait le compte $4.220 + 1.710 = 5.930$ € je suis très loin des 3.525 € annoncés dans le devis, rnrn je voudrais savoir mes droits à refuser de payer la différence de ce montant car le devis ne portait aucune mention de limite de date ou autre ; que ce devis portait seulement la mention " bon pour accord" certes le chantier a duré, mais un devis signé sans date limite est-il toujours valable, le bon pour accord suffisait-il?

Par **corimaa**, le 19/04/2011 à 21:32

Bonjour, rnrn **[citation] L'entrepreneur ou l'artisan chargé d'effectuer des travaux dans votre logement vous a adressé un devis (daté et mentionnant la durée de validité de l'offre faite) que vous avez signé pour acceptation. S'il vous réclame par la suite un complément, au motif que certains travaux ou certains matériaux ont été omis dans le contrat, vous n'avez rien à lui verser en plus de ce qui a été convenu au départ. Écrivez à votre entrepreneur en vous référant à l'article 1134 du Code civil. [/citation]**
rnrn **[citation] [s] Article 1134 du Code civil [s] rnrn Les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites. rnrn Elles ne peuvent être révoquées que de leur consentement mutuel, ou pour les causes que la loi autorise. rnrn Elles doivent être exécutées de**

bonne foi.[/citation]rnJe vous donne copie d'une lettre type que vous pouvez lui
envoyerrn[citation]Vos nom et adresse rnTéléphone rnNom et adresse de
l'entreprisernLettre recommandée avec accusé de réceptionrnMonsieur
(madame),rnJe vous rappelle que votre devis du (date) prévoyait une somme globale de (...)
? pour les travaux suivants (énoncez les travaux).rnJe m'aperçois, à la lecture de votre
facture, que le montant réclamé ne correspond pas à la somme convenue au départ.rnÉtant
donné que rien ne justifie cette augmentation de prix, un devis complémentaire ne m'ayant pas
été présenté et aucune clause d'indexation n'ayant été prévue, je vous demande de rectifier
votre facture et de vous en tenir aux conditions initialement acceptées.rnJe vous rappelle que
vous êtes tenu de respecter le devis que vous m'avez proposé et que j'ai accepté,
conformément aux dispositions de l'article 1134 du Code civil.rnJe vous prie d'agréer...
rnFait à... , le...rnSignature [/citation]